



CONSEIL COMMUNAL DE LA VILLE DE BRUXELLES

Séance du lundi 22 mai 2023 à 16 heures

Supplément à l'ordre du jour

Séance publique

Dossiers de M. le Bourgmestre

- [84] **Secrétaire** - Secrétariat central SEC - - [2526824 \(R\)](#)
Asbl "The One Community".- Subside : 10.000,00 EUR.
Octroi d'un subside de 10.000,00 EUR à l'asbl "The One Community", pour les frais de fonctionnement du Hub de créateurs de contenus multimédia.- Article 76201/33202 du budget ordinaire de 2023.
-
- [85] **Secrétaire** - Secrétariat central SEC - - [2530147 \(R\)](#)
Université Libre de Bruxelles - Fonds Erasme.- Subside : 3.500,00 EUR.
Octroi d'un subside de 3.500,00 EUR à l'Université Libre de Bruxelles - Fonds Erasme, pour le dîner de gala fundraising organisé le 01/06/2023.- Article 76201/33202 du budget ordinaire de 2023.
-
- [86] **Budget & Finances** - Taxes communales (enrôlement) - Réglementation - contentieux et collège fiscal - [2526713 \(R\)](#)
Règlements taxes.- Taxe sur la délivrance de documents administratifs.- Exercices 2023 à 2025 inclus.
Règlement relatif à la taxe sur la délivrance de documents administratifs pour les exercices d'imposition 2023 à 2025.- Modifications techniques aux articles 3 et 6.
-
- [87] **Budget & Finances** - Taxes communales (enrôlement) - Réglementation - contentieux et collège fiscal - [2517918 \(R\)](#)
Règlements-taxes 2024.- Centimes additionnels à la taxe régionale sur les établissements d'hébergement touristique pour l'exercice 2024.
1) Charger l'administration fiscale de la Région de Bruxelles-Capitale de l'établissement, de l'enrôlement, de la perception et du recouvrement des centimes additionnels à la taxe régionale sur les établissements touristiques pour l'exercice d'imposition 2024.- 2) Charger le Collège des Bourgmestre et Echevins de la notification de la décision prise au point 1 conformément à l'article 4/1 de l'Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 26/01/2017 établissant les modalités de certains actes prévus par l'ordonnance du 23/12/2016 relative à la taxe régionale sur les établissements d'hébergement touristique.
-
- [88] **Budget & Finances** - Taxes communales (enrôlement) - Réglementation - contentieux et collège fiscal - [2518088 \(R\)](#)
Règlements-taxes 2024.- Centimes additionnels à la taxe régionale sur les établissements d'hébergement touristique pour l'exercice 2024.
Règlement taxe relatif aux centimes additionnels à la taxe régionale sur les établissements d'hébergement touristique pour l'exercice 2024, entrant en vigueur le 01/01/2024.
-

Dossiers de M. l'Echevin Hellings

[89] **Achats & Facilities** - - Achats - [2527020 \(R\)](#)

Marché public de fournitures à bordereau de prix reconductible et en 5 lots ayant pour but la fourniture, pendant 24 mois, de chaussures de sécurité, de baskets, sabots et sandales de travail (AFA/012811/PAD).- Principe.

Procédure ouverte en application de l'article 36 de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Cahier spécial des charges n° AFA/012811/PAD.- Dépense sur 24 mois de 390.000,00 EUR, TVA de 21% comprise, soit au total 780.000,00 EUR, le marché étant 2 fois reconductible de 12 mois, dont 135.000,00 EUR pour le lot 1 (chaussures de sécurité destinées aux membres du personnel marchant beaucoup à l'extérieur), 120.000,00 EUR pour le lot 2 (chaussures de sécurité destinées aux membres du personnel marchant beaucoup à l'intérieur), 35.000,00 EUR pour le lot 3 (chaussures de sécurité destinées aux membres du personnel travaillant souvent à genoux), 10.000,00 EUR pour le lot 4 (chaussures de sécurité destinées aux membres du personnel temporaires et chaussures blanches de sécurité) et 90.000,00 EUR pour le lot 5 (baskets, sabots et sandales de travail).- Article 13504/12405 des budgets ordinaires de 2023 à 2025 (sous réserve, en ce qui concerne les budgets de 2024 et 2025, de l'inscription des crédits nécessaires, de l'adoption de ces budgets par le Conseil communal et de leur approbation par l'autorité de tutelle).

[90] **Achats & Facilities** - - Achats - [2508527 \(R\)](#)

Marché public de services à bordereau de prix ayant pour but l'arrosage et la fertilisation, pendant 12 mois, d'arbres, de plantes décoratives dans les bacs de plantation et sur les uritrottoirs ainsi que les fournitures et services relatifs aux dispositifs tensiométriques permettant le monitoring des arbres et plantes en question (AFA/012825/MGG).- Principe.

Procédure négociée sans publication préalable en application de l'article 42 §1er, 1°, a) de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Cahier spécial des charges n° AFA/012825/MGG.- Dépense de 150.000,00 EUR, TVA de 21% comprise.- Articles 76605/12406 et 42105/12406 des budgets ordinaires de 2023 et 2024 (sous réserve, en ce qui concerne le budget 2024, de l'inscription des crédits nécessaires, de l'adoption de ce budget par le Conseil communal et de son approbation par l'autorité de tutelle).- Prendre pour information la décision n° 69 du Collège du 17/05/2023 en application de l'article 234 §3, 1er alinéa, 2e phrase de la nouvelle loi communale.

[91] **Achats & Facilities** - - Achats - [2518724 \(R\)](#)

Marché public de fournitures à bordereau de prix ayant pour but la location, pendant 48 mois, d'un tamis à tambour et d'un broyeur polyvalent (AFA/012908/MGG).- Principe.

Procédure négociée sans publication préalable en application de l'article 42 §1er, 1°, a) de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Cahier spécial des charges n° AFA/012908/MGG.- Dépense de 120.000,00 EUR, TVA de 21% comprise.- Article 76605/12412 des budgets ordinaires de 2023 à 2027 (sous réserve, en ce qui concerne les budgets de 2024 à 2027, de l'inscription des crédits nécessaires, de l'adoption de ces budgets par le Conseil communal et de leur approbation par l'autorité de tutelle).- Prendre pour information la décision n° 71 du Collège du 17/05/2023 en application de l'article 234, § 3, 1er alinéa, 2e phrase, de la nouvelle loi communale.

[92] **Achats & Facilities** - - Achats - [2523692 \(R\)](#)

Marché public de fournitures reconductible à bordereau de prix ayant pour but, la fourniture, pendant 12 mois, de poubelles en fonte, ainsi que les paniers intérieurs et les pièces d'ancrage y correspondants (AFA/012815/CIA).- Principe.

Procédure négociée sans publication préalable en application de l'article 42 §1er, 1°, a) de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Cahier spécial des charges n° AFA/012815/CIA.- Dépense sur 12 mois de 84.000,00 EUR, TVA de 21% comprise, soit au total 168.000,00 EUR, le marché étant une fois reconductible de 12 mois.- Article 87605/74151 des budgets extraordinaires de 2023 et 2024 (sous réserve, en ce qui concerne le budget de 2024, de l'inscription des crédits nécessaires, de l'adoption de ce budget par le Conseil communal et de son approbation par l'autorité de tutelle).- Emprunt.- Prendre pour information la décision n° 74 du Collège du 17/05/2023 en application de l'article 234 §3, 1er alinéa, 2e phrase de la nouvelle loi communale.

[93] **Achats & Facilities** - - Achats - [2527350 \(R\)](#)

Marché public de services ayant pour but la désignation d'un bureau comptable agréé, pendant 36 mois, pour la gestion comptable des asbl "Bruxelles-Musées-Expositions" et "Brufête" (AFA/012986/DDR).- Principe.

Procédure négociée sans publication préalable en application de l'article 42 §1er, 1°, a) de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Cahier spécial des charges n° AFA/012986/DDR.- Dépense de 169.350,00 EUR, TVA de 21% comprise, à charge des asbl "Bruxelles-Musées-Expositions" et "Brufête".- Prendre pour information la décision n° 84 du Collège du 17/05/2023 en application de l'article 234 §3, 1er alinéa, 2e phrase de la nouvelle loi communale.

[94] **Achats & Facilities** - - Achats - [2520475 \(R\)](#)

Marché public de services reconductible pour la location et l'entretien périodique, pendant 12 mois, de cabines sanitaires et urinoirs colonne, mobiles et autonomes (AFA/012917/AMT).- Principe.

Procédure négociée sans publication préalable en application de l'article 42 §1er, 1°, a) de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Cahier spécial des charges n° AFA/012917/AMT.- Dépense sur 12 mois de 30.000,00 EUR, TVA de 21% comprise, soit au total 120.000,00 EUR, le marché étant trois fois reconductible de 12 mois.- Article 87605/12406 des budgets ordinaires de 2023 et 2024 (sous réserve, en ce qui concerne le budget de 2024, de l'inscription des crédits nécessaires, de l'adoption de ce budget par le Conseil communal et de son approbation par l'autorité de tutelle).- Prendre pour information la décision n° 72 du Collège du 17/05/2023 en application de l'article 234 §3, 1er alinéa, 2e phrase) de la nouvelle loi communale.

[95] **Achats & Facilities** - - Achats - [2519430 \(R\)](#)

Marché public de fournitures reconductible et à bordereau de prix ayant pour but la fourniture, pendant 12 mois, de petit matériel et consommables pour chauffage (AFA/012897/DAN).- Principe.

Procédure négociée sans publication préalable en application de l'article 42 §1er, 1°, a) de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Cahier spécial des charges n° AFA/012897/DAN.- Dépense sur 12 mois de 84.000,00 EUR, TVA de 21% comprise, soit au total 168.000,00 EUR, le marché étant 1 fois reconductible de 12 mois.- Divers articles de code économique 74451 des budgets extraordinaires de 2023 et 2024 (8.400,00 EUR) (sous réserve, en ce qui concerne le budget de 2024, de l'inscription des crédits nécessaires, de l'adoption de ce budget par le Conseil communal et de son approbation par l'autorité de tutelle), et divers articles de code économique 12402 des budgets ordinaires de 2023 et 2024 (75.600,00 EUR) (sous réserve, en ce qui concerne le budget de 2024, de l'inscription des crédits nécessaires, de l'adoption de ce budget par le Conseil communal et de son approbation par l'autorité de tutelle).- Emprunt de 8.400,00 EUR.- Prendre pour information la décision n° 68 du Collège du 17/05/2023 en application de l'article 234 §3, 1er alinéa, 2e phrase de la nouvelle loi communale.

[96] **Achats & Facilities** - - Achats - [2515658 \(R\)](#)

Marché public de services à bordereau de prix ayant pour but le contrôle périodique, pendant 48 mois, des véhicules de la Ville de Bruxelles (AFA/012868/MGG).- Principe.

Procédure négociée sans publication préalable en application de l'article 42 §1er, 1°, a) de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Cahier spécial des charges n° AFA/012868/MGG.- Dépense de 100.000,00 EUR, TVA de 21% comprise.- Article 13605/12706 des budgets ordinaires de 2023 à 2027 (sous réserve, en ce qui concerne les budgets de 2024 à 2027, de l'inscription des crédits nécessaires, de l'adoption de ces budgets par le Conseil communal et de leur approbation par l'autorité de tutelle).- Prendre pour information la décision n° 70 du Collège du 17/05/2023 en application de l'article 234 §3, 1er alinéa, 2e phrase de la nouvelle loi communale.

[97] **Achats & Facilities** - - Achats - [2526402 \(R\)](#)

Marchés publics de faible montant.- Budget extraordinaire.- Principe.

Marchés publics de faible montant en application de l'article 92 de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Numéros des marchés : 012765 et 012918.- Estimation totale de 37.250,00 EUR, TVA comprise.- Divers articles du budget extraordinaire de 2023.- Emprunt.- Prendre pour information les points 1 à 3 de la décision n° 80 du Collège du 17/05/2023 en application de l'article 234 §3, 1er alinéa, 2e phrase de la nouvelle loi communale.

[98] **Achats & Facilities** - - Achats - [2528706 \(R\)](#)

Marchés publics de faible montant.- Budget extraordinaire.- Principe.

Marchés publics de faible montant en application de l'article 92 de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Numéros des marchés : 012875 et 012923.- Estimation totale de 12.000,00 EUR, TVA comprise.- Divers articles du budget extraordinaire de 2023.- Emprunt.- Prendre pour information les points 1 à 3 de la décision n° 88 du Collège du 17/05/2023 en application de l'article 234 §3, 1er alinéa, 2e phrase de la nouvelle loi communale.

- [99] **Culture, Jeunesse, Sport** - - Sports - [2529994 \(R\)](#)
Sport.- Asbl "Friend's Gym Bruxelles".- Subside d'investissement : 2.200,00 EUR.- Convention.
1) Octroi d'un subside d'investissement de 2.200,00 EUR à l'asbl "Friend's Gym Bruxelles" pour l'achat de matériel sportif (cordes à sauter, pattes d'ours, pao, sac de frappe, gants et protège tibia).- Article 76410/52252 du budget extraordinaire 2023.- 2) Convention entre la Ville de Bruxelles et cette association fixant les modalités de liquidation du subside.
-
- [100] **Culture, Jeunesse, Sport** - - Sports - [2528617 \(R\)](#)
Sport.- Asbl "World Padel Tournaments Belgium".- Subside d'investissement : 25.000,00 EUR.- Convention.
1) Octroi d'un subside d'investissement de 25.000,00 EUR à l'asbl "World Padel Tournaments Belgium" pour le développement des infrastructures et terrains de padel.- Article 76410/52252 du budget extraordinaire 2023.- 2) Convention entre la Ville de Bruxelles et cette association fixant les modalités de liquidation du subside.
-
- [101] **Culture, Jeunesse, Sport** - - Sports - [2527999 \(R\)](#)
Sport.- Asbl "Aquatix BXL".- Subside d'investissement : 595,00 EUR.- Convention.
1) Octroi d'un subside d'investissement de 595,00 EUR à l'asbl "Aquatix BXL" pour l'achat de matériel (radeau flottant, radeau à trous pour les bébés).- Article 76410/52252 du budget extraordinaire 2023. 2) Convention entre la Ville de Bruxelles et cette association fixant les modalités de liquidation du subside.
-
- [102] **Culture, Jeunesse, Sport** - - Sports - [2526262 \(R\)](#)
Sport.- Asbl "Polaris Brussel Basketball Sport Club".- Subside d'investissement : 2.425,00 EUR.- Convention.
1) Octroi d'un subside d'investissement de 2.425,00 EUR à l'asbl "Polaris Brussel Basketball Sport Club" pour l'achat de matériel pour les entraînements et les compétitions (balle de réactivité, trampoline, ...).- Article 76410/52252 du budget extraordinaire 2023.- 2) Convention entre la Ville de Bruxelles et cette association fixant les modalités de liquidation du subside.
-
- [103] **Culture, Jeunesse, Sport** - - Sports - [2528936 \(R\)](#)
Sport.- Asbl "Sport Ensemble".- Subside de fonctionnement : 500,00 EUR.
Octroi d'un subside de fonctionnement de 500,00 EUR à l'asbl "Sport Ensemble".- Article 76410/33202 du budget ordinaire 2023.
-
- [104] **Culture, Jeunesse, Sport** - - Sports - [2528647 \(R\)](#)
Sport.- Asbl "Association Sportif Brussels City".- Subside d'investissement : 12.200,00 EUR.- Convention.
1) Octroi d'un subside d'investissement de 12.200,00 EUR à l'asbl "Association Sportif Brussels City" pour l'achat de matériel pédagogique et de formation (goals, chasubles, échelle rythmique,...).- Article 76410/52252 du budget extraordinaire 2023.- 2) Convention entre la Ville de Bruxelles et cette association fixant les modalités de liquidation du subside.
-
- [105] **Culture, Jeunesse, Sport** - - Sports - [2530033 \(R\)](#)
Sport.- Asbl "LB Boxing".- Subside d'investissement : 1.970,00 EUR.- Convention.
1) Octroi d'un subside d'investissement de 1.970,00 EUR à l'asbl "LB Boxing" pour l'achat de matériel sportif (sac de frappe, support autoportant, tapis puzzle).- Article 76410/52252 du budget extraordinaire 2023.- 2) Convention entre la Ville de Bruxelles et cette association fixant les modalités de liquidation du subside.
-
- [106] **Culture, Jeunesse, Sport** - - Sports - [2528979 \(R\)](#)
Sport.- Asbl "L'Interstice".- Subside d'investissement : 6.950,00 EUR.- Convention.
1) Octroi d'un subside d'investissement de 6.950,00 EUR à l'asbl "L'Interstice" pour l'achat de 10 vélos.- Article 76410/52252 du budget extraordinaire 2023.- 2) Convention entre la Ville de Bruxelles et cette association fixant les modalités de liquidation du subside.
-

- [107] **Culture, Jeunesse, Sport** - - Sports - [2528041 \(R\)](#)
Sport.- Asbl "Bucs Bears Promotion".- Subside d'investissement : 10.000,00 EUR.- Convention.
1) Octroi d'un subside d'investissement de 10.000,00 EUR à l'asbl "Bucs Bears Promotion" pour l'acquisition de vélos pour les activités du club.- Article 76410/52252 du budget extraordinaire 2023.- 2) Convention entre la Ville de Bruxelles et cette association fixant les modalités de liquidation du subside.
-

Dossiers de Mme l'Echevine Hariche

- [108] **Instruction publique** - Secrétariat central et Administration générale IPO - - [2530123 \(R\)](#)
Convention spécifique pour l'organisation inter université et hautes écoles d'une formation continue hors grades académiques entre la Haute Ecole Lucia de Brouckère, l'Université Libre de Bruxelles et la Ville de Bruxelles en tant que pouvoir organisateur de la Haute Ecole Francisco Ferrer.
Convention spécifique pour l'organisation inter université et hautes écoles d'une formation continue hors grades académiques entre la Haute Ecole Lucia de Brouckère, l'Université Libre de Bruxelles et la Ville de Bruxelles en tant que pouvoir organisateur de la Haute Ecole Francisco Ferrer.
-

- [109] **Instruction publique** - Secrétariat central et Administration générale IPO - - [2530103 \(R\)](#)
Conventions par diplôme relatives au partenariat du Consortium ULB - HE2B - Ville de Bruxelles (en tant que pouvoir organisateur de la Haute Ecole Francisco Ferrer) - HELdB dans le cadre de la co-organisation des études de formation initiale des enseignants (master section 4 et 5).
Conventions par diplôme relatives au partenariat du Consortium ULB - HE2B - Ville de Bruxelles (en tant que pouvoir organisateur de la Haute Ecole Francisco Ferrer) - HELdB dans le cadre de la co-organisation des études de formation initiale des enseignants (master section 4 et 5).
-

Dossiers de M. l'Echevin Dhondt

- [110] **Développement urbain** - Mobilité et Aménagements urbains - - [2528689 \(R\)](#)
Plan d'action communal sécurité routière.- Subside pour le recrutement d'un/e coordinateur/trice Sécurité Routière (H/F/X) communal(e) de niveau B pour une période de 3 ans (subsidé à 100%).- Convention.
Projet de convention pour l'octroi d'une subvention entre la Ville de Bruxelles et la Région de Bruxelles-Capitale pour le recrutement d'un/e coordinateur/trice Sécurité routière communal(e) de niveau B pour une période de 3 ans (subsidé à 100 %).
-

Dossiers de M. l'Echevin Maingain

- [111] **Régie foncière & Affaires économiques** - Section Gestion financière de l'espace public - Commerce - [2528476 \(R\)](#)
Règlement relatif à l'indemnisation des commerçants du chantier Toots.- Modification.
Modifications du règlement relatif à l'indemnisation des commerçants du chantier Toots.
-

Dossiers de M. l'Echevin Pinxteren

- [112] **Développement urbain** - Rénovation urbaine - - [2521920 \(R\)](#)
CAR 23.- Parcours BD de la Ville de Bruxelles : programme 2023.- Marché public de travaux ayant pour objet la rénovation (remise en peinture à l'identique de l'image originale) de 8 fresques (CAR/23/FA/248).- Principe.- Dossier de référence n° 2023/1812 (Réf. 20230406).
Marché public de faible montant par facture acceptée.- Cahier spécial des charges n° CAR/23/FA/248.- Dépense de 11.646,25 EUR, TVA comprise.- Article 93022/74951 du budget extraordinaire 2023.- Projet d'investissement n° AP22-14-2013.- Emprunt.- Prendre pour information la décision n° 317 du Collège du 17/05/2023, en application de l'article 234 §1 et §3 de la nouvelle loi communale.
-

Dossiers de Mme l'Echevine Mutyebele

- [113] **Secrétaire** - Communication externe & Participation citoyenne - Égalité des chances - [2527778 \(R\)](#)
Asbl "Visit.Brussels".- Subside "Brussels Pride" : 42.000,00 EUR.
Octroi d'un subside pour un montant total de 42.000,00 EUR à l'asbl "Visit.Brussels" pour l'organisation de la "Brussels Pride" (sensibilisation, logistique, économique, communication, propreté et durabilité).- Articles 84201/33202 (5.000,00 EUR; Eng : 23/021489), 52009/32201 (5.000,00 EUR; Eng : 23/021785), 76201/33202 (10.000,00 EUR; Eng : 23/021835), 87605/33202 (7.000,00 EUR; Eng : 23/021845) et 76201/33202 (10.000,00 EUR; Eng : 23/021835) du budget ordinaire 2023 et article 87906/52252 (5.000,00 EUR; Eng : 23/021549) du budget extraordinaire 2023.
-

[114] **Régie foncière & Affaires économiques** - Opérations immobilières - - [2529547 \(R\)](#)

Charles-Quint 117 - Vente.

Autorisation à la Régie foncière de la Ville de Bruxelles à procéder à la vente de la maison qui fait partie de son patrimoine, sise à 1000 Bruxelles, rue Charles-Quint 117, cadastrée Bruxelles, 6ème division, section F, numéro 58E5 (numéro parcellaire 21806F0058/00E005), d'une superficie selon cadastre de 466 m² au prix minimum de 840.000,00 EUR.

[115] **Patrimoine public** - - Direction administration - [2529423 \(R\)](#)

Marché public de travaux ayant pour but la construction d'une salle de concert sise avenue du Port 118 à 1000 Bruxelles (OPP/2022/052).- Modification.

1) Adoption des clauses administratives dans le cahier special des charges n° OPP/2022/052, suite à la version erronée transmise à la tutelle régionale en annexe de la décision du Conseil du 12/12/2022.- 2) Retrait, dans le cadre de la sélection qualitative, du critère de capacité financière à savoir une déclaration sur l'honneur, de moins de 6 mois, signée par le mandataire de la société et reprenant pour les trois derniers exercices de sa société, son chiffre d'affaires (A) global et son chiffre d'affaires (B) relatif aux produits faisant l'objet du marché.

[116] **Patrimoine public** - - Direction administration - [2521376 \(R\)](#)

Marché public de services ayant pour objet le contrôle urgent de l'installation électrique du Fritkot place Peter Benoit (OPP/2023/135).- Non-application de l'article 60 du règlement général de la comptabilité communale.

Marché public de faible montant par facture acceptée, conformément à l'article 92 de la loi du 17/06/2016 et de l'Arrêté Royal du 18/04/2017.- Cahier spécial des charges n° OPP/2023/135. Dépense totale de 148,00 EUR, TVA comprise.- Article 52009/72260 du budget extraordinaire de 2023.- Dérogation du projet d'investissement n° ML09-13-2018.- Emprunt : article 52003/96151.- Prendre pour information la décision n° 415 du Collège du 17/05/2023, en application de l'article 234 §3 de la nouvelle loi communale.

Motions

[117] **Secrétaire** - - Assemblées & Gouvernance - [2530214 \(R\)](#)

Proposition de motion introduite par M. BAUWENS, Conseiller communal.

Proposition de motion concernant la renonciation à la coutume de recevoir et de donner des places gratuites aux élus pour des événements au Stade Roi Baudouin, au Palais 12 et au Cirque Royal.

Questions

[118] **Secrétaire** - - Assemblées & Gouvernance - [2530194 \(R\)](#)

Question de M. WEYTSMAN, Conseiller communal.

Question concernant les nouvelles politiques visant à compenser les pertes de clientèle liées à Good Move "Marolles".

[119] **Secrétaire** - - Assemblées & Gouvernance - [2530357 \(R\)](#)

Question de M. VANDEN BORRE, Conseiller communal.

Question concernant la détérioration à proximité des quais au Foin, aux Pierres de Taille et au Bois de la Construction en raison de nuisances diurnes et nocturnes.

[120] **Secrétaire** - - Assemblées & Gouvernance - [2530362 \(R\)](#)

Question de M. WEYTSMAN, Conseiller communal.

Question concernant les dérogations du Bourgmestre aux normes régionales de bruit à l'occasion de grands événements et lors du festival "Core".

[121] **Secrétaire** - - Assemblées & Gouvernance - [2530393 \(R\)](#)

Question de Mme EL BAKRI, Conseillère communale.

Question concernant les conditions de travail dans les crèches de la Ville de Bruxelles.

[122] **Secrétaire** - - Assemblées & Gouvernance - [2530555 \(R\)](#)

Question de Mme BUGGENHOUT, Conseillère communale.

Question concernant l'accessibilité des bureaux décentralisés à Neder-over-Heembeek.
